

euROAPI

Active Solutions for Health



Sécuriser le cœur de la
chaîne de valeur de la santé

2026

Rapport Financier Semestriel



Rapport financier semestriel 2026

Rapport de gestion semestriel

4

États financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2026

12

État consolidé de la situation financière

13

Compte de résultat consolidé

14

État consolidé du résultat global

15

Tableau des flux de trésorerie consolidé

16

Tableau de variation des capitaux propres
consolidé

17

Notes aux états financiers semestriels consolidés
condensés au 30 juin 2026 18

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle 46

Attestation du responsable du rapport
financier semestriel 47



Rapport de gestion semestriel 2026



Faits marquants des 6 premiers mois de l'exercice 2026	5
Principaux événements	5
Autres événements	5
Analyse des résultats du Groupe pour la période de six mois close au 30 juin 2026	5
Analyse du compte de résultat du Groupe	6
Analyse des flux de trésorerie du Groupe	9
Transactions avec des parties liées	10
Perspectives	11
Perspectives 2026	11
Principaux risques et incertitudes pour les six prochains mois	11

1.1 Faits marquants des 6 premiers mois de l'exercice 2026

1.1.1 Principaux événements

Mise à jour du plan Focus-27

Alors que nous continuons à mettre en oeuvre notre transformation, les 63,8 millions d'euros de coûts de restructuration et assimilés liés au programme FOCUS-27 comprennent des charges liées au personnel (principalement dues aux plans de licenciement en Allemagne et en France), les coûts de sous-activité et d'autres coûts de transformation externes et internes, et sont détaillés dans la note [6.6](#) des états financiers consolidés au 30 juin 2026).

Cession du site de Brindisi

Dans le cadre de la poursuite de l'exécution du plan de transformation FOCUS-27 EUROAPI a signé un accord (Share Purchase Agreement - SPA) portant sur la cession d'EUROAPI Italy S.R.L., la filiale exploitant son site de production de Brindisi, à Huvepharma EOOD une entreprise pharmaceutique en croissance rapide, centrée sur le développement, la fabrication et la commercialisation de produits de santé humaine et animale, ainsi que de compléments alimentaires (voir notes 5.10 et 10.1. des états financiers consolidés au 30 juin 2026)

Paielements fondés sur les actions EUROAPI

Le 27 mai 2026, le Conseil d'administration d'EUROAPI a octroyé de nouveaux plans d'actions de performance et d'actions gratuites. Des informations détaillées concernant les termes et conditions de ces plans et les impacts financiers sur les états financiers consolidés sont présentés dans la note [5.11](#).

Augmentation de capital

Par décisions des 22 mai 2026 et 24 juin 2026, le Conseil d'administration a procédé à deux augmentations de capital résultant de l'attribution définitive d'actions gratuites à ses salariés, pour des montants respectifs de 382 200 € et 38 179 €.

1.1.2 Autres événements

Néant

1.2 Analyse des résultats du Groupe pour la période de six mois close au 30 juin 2026

Le chiffre d'affaires d'EUROAPI a atteint 356,5 millions d'euros au S1 2026, en baisse de 13,5% par rapport au S1 2025 et de 11,8% à taux de change constants.

Chiffre d'affaires par flux et par nature

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025 ¹	Variation	30 juin 2025 publié
API Solutions – Autres clients	178,3	200,1	(11,0 %)	175,9
API Solutions – Sanofi	63,6	99,6	(36,2 %)	123,8
API Solutions	241,9	299,7	(19,3 %)	299,7
CDMO – Autres clients	55,2	60,2	(8,2 %)	60,2
CDMO – Sanofi	59,5	52,2	13,8%	52,2
CDMO	114,7	112,4	2,0 %	112,4
Total du chiffre d'affaires	356,5	412,1	(13,5 %)	412,1
Total du chiffre d'affaires – Autres clients	233,5	260,3	(10,3 %)	236,0
Total du chiffre d'affaires – Sanofi	123,0	151,8	(19,0 %)	176,1

API Solutions

Le chiffre d'affaires de l'activité API Solutions a reculé de 19,3 % pour s'établir à 241,9 millions d'euros. Les ventes de produits arrêtés dans le cadre du plan FOCUS-27 se sont élevées à 13 millions d'euros au S1 2026, contre 26 millions d'euros au S1 2025.

- Les ventes à Sanofi ont reculé de 36.2% à périmètre comparable¹ pour atteindre 63,6 millions d'euros. Hors cession du site de Haverhill, les ventes auraient diminué de 28,4%, une baisse principalement imputable à l'arrêt d'APIs.
- Les ventes aux autres clients ont diminué de 11,0% à périmètre comparable¹, en raison notamment d'une baisse des ventes dans les corticostéroïdes et les petites molécules complexes, ainsi que des ventes stables de vitamine B12.

CDMO

Le chiffre d'affaires de l'activité CDMO a progressé de 2,0% pour atteindre 114,7 millions d'euros.

- Les projets CMO en phase commerciale représentaient 94% du total de l'activité CDMO, soit 107,6 millions d'euros, en croissance de 11,5% par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires de l'activité CMO inclut un élément exceptionnel lié à l'arrêt d'un projet de Grosses Molécules. En dehors de cet impact, les ventes CMO du premier semestre auraient progressé de 8%, soutenues par le développement de projets avec Sanofi, tels que l'acide Poly-L-Lactique (PLLA) produit au cours du S1.
- Les projets CDMO en Phase I, II et III représentaient 6% des ventes totales de l'activité CDMO, soit 7,1 millions d'euros.

¹ Retraités de la modification de la répartition des ventes d'Opella entre Sanofi et les Autres Clients (en 2025, la répartition des ventes entre Sanofi et les Autres Clients a évolué à la suite du changement d'actionnaire majoritaire d'Opella).

Chiffre d'affaires par catégorie de produits

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025	Variation
Grosses molécules	31,1	29,8	4,4 %
Molécules hautement actives	34,9	30,9	12,9 %
Molécules biochimiques issues de la fermentation	40,8	52,8	(22,7 %)
Molécules de synthèse chimique complexe	249,8	298,6	(16,4 %)
Total du chiffre d'affaires	356,5	412,1	(13,5 %)

1.2.1 Analyse du compte de résultat du Groupe

Le tableau suivant présente le compte de résultat du Groupe pour les exercices clos les 30 juin 2026 et 2025 :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Chiffre d'affaires	356,5	412,1
Autres revenus	—	2,4
Coût des ventes	(300,7)	(337,9)
Marge brute	55,8	76,6
Marge brute (en % du chiffre d'affaires)	15,7 %	18,6 %
Frais commerciaux et de distribution	(15,8)	(17,0)
Frais de recherche et développement	(12,6)	(10,2)
Frais administratifs et généraux	(36,1)	(39,4)
Autres produits et charges opérationnels	0,7	0,8
Dépréciations des actifs	(63,0)	(3,0)
Coûts de restructuration et assimilés	(64,8)	(40,3)
Autres gains et pertes, litiges	—	4,7
Résultat opérationnel	(135,7)	(27,8)
Résultat opérationnel (en % du chiffre d'affaires)	(38,1 %)	(6,7 %)
Résultat financier	(3,4)	(2,3)
Résultat avant impôts	(139,2)	(30,1)
Résultat avant impôts (en % du chiffre d'affaires)	(39,0 %)	(7,3 %)
Produit d'impôt	(2,4)	1,5
Taux d'imposition effectif – ETR (en %)	1,7 %	(5,1 %)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(141,5)	(28,5)
Résultat net de l'ensemble consolidé (en % du chiffre d'affaires)	(39,7 %)	(6,9 %)

Marge brute

La marge brute s'est établie à 55,8 millions d'euros contre 76,6 millions d'euros au premier semestre 2025. La marge brute a atteint 15,7 %, contre 18,6 % au S1 2025.

Charges opérationnelles

Les frais commerciaux et de distribution s'élèvent à 15,8 millions d'euros au S1 2026, contre 17,0 millions d'euros au S1 2025. Les frais de recherche et développement du S1 2026 s'établissent à 12,6 millions d'euros, contre 10,2 millions d'euros au S1 2025. Les frais administratifs et généraux s'élèvent à 36,1 millions d'euros au S1 2026, contre 39,4 millions d'euros au S1 2025.

Coûts de restructuration et assimilés

Les 64,8 millions d'euros de coûts de restructuration et assimilés comprennent :

- 12,2 millions d'euros de coûts de sous-activité liés à l'exécution de FOCUS-27 (11,1 million d'euros hors dépréciations);
- 10,1 millions d'euros de coûts internes et externes liés à la transformation de l'entreprise;
- 42,5 millions d'euros de charges liées au personnel, dans le cadre du plan FOCUS-27.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à (135.7) million d'euros, contre (27.8) millions d'euros au premier semestre 2025. Les 63,0 millions d'euros de dépréciations sont dus à la révision de la demande à moyen terme pour certaines petites molécules fabriquées à Francfort (impact de 26,8 millions d'euros), ainsi qu'à l'impact de la cession de Brindisi sur la base de l'accord signé avec Huvepharma le 29 juillet 2026 (impact de 35,7 millions d'euros).Voir note 6.3, 6.4, 6.5 et 10.1 des états financiers consolidés.

Résultat financier

Le résultat financier s'est établi à (3,4) millions d'euros, contre (2,3) millions d'euros au premier semestre 2025.

Impôt sur le résultat

L'impôt s'est établi à (2,4) millions d'euros, contre 1,5 millions d'euros au S1 2025.

Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net s'est élevé à (141.5) millions d'euros au premier semestre 2026, contre (28,5) millions d'euros au premier semestre 2025.

Indicateurs clés de performance

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Chiffre d'affaires	356,5	412,1
Marge brute	55,8	76,6
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>15,7 %</i>	<i>18,6 %</i>
EBITDA	(43,1)	5,0
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>(12,1)%</i>	<i>1,2 %</i>
Core EBITDA	20,7	39,5
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>5,8 %</i>	<i>9,6 %</i>
Résultat net	(141,5)	(28,5)
BNPA (en euros)	(1,49)	(0,30)
Free Cash Flow avant financement	(103,4)	(20,0)
Dettes financières	(37,9)	1,1

EBITDA et Core EBITDA

L'EBITDA s'est établi à (43,1) millions d'euros contre 5,0 million d'euros au S1 2025. Les charges non-récurrentes représentaient 63,8 millions d'euros, et sont réparties comme suit :

- 11,1 millions d'euros de coûts de sous-activité² liés à l'exécution du plan FOCUS-27
- 10,1 millions d'euros de coûts internes et externes liés à la transformation de l'entreprise
- 42,5 millions d'euros de charges exceptionnelles relatives aux frais de personnel, et reflétant le calendrier de la comptabilisation des provisions associées, notamment à Francfort. Les dépenses de personnel liées au plan seront sensiblement inférieures au deuxième semestre 2026.

Le Core EBITDA s'est établi à 20,7 millions d'euros, par rapport aux 39,5 millions d'euros du premier semestre 2025.

La marge de Core EBITDA était de 5,8% au premier semestre 2026, contre 9,6% au premier semestre 2025, impactée par :

- Effet Volumes (+1,8 pt)
- Prix et Mix produit (+1,1 pt)
- Performance industrielle (-5,9 pts)
- Energie et matières premières (+0,3 pt)
- Taux de change (-0,6 pt)
- Charges d'exploitation (frais de vente, généraux et administratifs et R&D) (-0,3 pt)
- Site de Brindisi (+0,2 pt)
- Site de Haverhill (-0,5 pt)

² Sous-activité liée à l'exécution du plan FOCUS-27

1.2.2 Analyse des flux de trésorerie du Groupe

(en millions d'euros)

	30 juin 2026	30 juin 2025
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(64,3)	18,4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(39,1)	(38,3)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	40,7	(4,0)
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	0,9	0,2
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(61,8)	(23,8)
		0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	113,8	75,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	52,0	51,5

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 52,0 millions d'euros au 30 juin 2026. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer aux états financiers.

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles du Groupe pour les exercices clos les 30 juin 2026 et 2025 :

(en millions d'euros)

	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat net de l'ensemble consolidé	(141,5)	(28,5)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et des actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	92,6	32,7
(Gains)/pertes sur cessions d'actifs, nets d'impôts	0,0	(4,7)
Charge/(produit) d'impôt sur le résultat	2,4	(1,5)
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie et reclassement des intérêts	24,5	11,1
Marge brute d'autofinancement	(22,1)	9,0
(Augmentation)/diminution des stocks	(42,7)	(7,2)
(Augmentation)/diminution des créances clients et comptes rattachés	3,2	24,7
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	12,8	2,7
Variation nette des autres actifs courants et autres passifs courants	(15,6)	(10,8)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(64,3)	18,4

- Les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles du Groupe se sont élevés à (64,3) millions d'euros au titre du premier semestre 2026, contre 18,4 millions d'euros au premier semestre 2025.
- La marge brute d'autofinancement s'élève à (22,1) millions d'euros au premier semestre 2026, en ligne avec la diminution de l'EBITDA (-43,1 millions d'euros au S1 2026, contre 5,0 million d'euros au S1 2025).
- L'augmentation des stocks s'explique à parts égales par la hausse des volumes, reflétant un décalage des ventes vers le second semestre, ainsi que par l'impact de l'internalisation de la production d'un intermédiaire précédemment fabriqué par Sanofi dans le cadre du contrat CMO.
- Les créances cédées dans le cadre du programme d'affacturage s'élevaient à 17,6 millions d'euros à fin juin 2026.
- Les Autres Actifs et Passifs Courants du S1 2026 incluent les charges constatées d'avance liées aux licences informatiques et aux frais d'assurance. Pour rappel, les autres actifs et passifs courants du S1 2025 incluaient 18 millions d'euros versés par Sanofi pour réserver une capacité minimale disponible pour cinq produits sélectionnés dans le cadre du financement de FOCUS-27.

Flux de trésorerie liés aux activités d’investissement

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Groupe pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025 :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(39,1)	(37,8)
Produits/(paiements) liés à la cession d'activités	—	(0,5)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(39,1)	(38,3)

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Groupe correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, qui s'élèvent à 39,1 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 37,8 millions d'euros au 30 juin 2025. 64% des investissements industriels réalisé au cours du premier semestre 2026 ont été consacrés à des projets de croissance.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Augmentations de capital	—	—
Dividendes versés aux actionnaires	—	—
Remboursement des passifs locatifs	(2,6)	(2,9)
Variation nette des emprunts à moins d'un an	45,0	—
Charges financières nettes payées	(1,2)	(1,3)
Acquisitions et cessions d'actions autodétenues	(0,5)	0,1
Autres flux de trésorerie liés aux activités de financement	(0,1)	0,1
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	40,7	(4,0)

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement du Groupe s'élèvent à 40,7 millions d'euros au premier semestre 2026, contre (4,0) millions d'euros au premier semestre 2025.

Dette financière

(en millions d'euros)	30 juin 2026
Trésorerie/(dette) nette - décembre 2025	68,2
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(64,3)
Dont variation du fonds de roulement opérationnel	(42,3)
(Augmentation)/diminution des stocks	(42,7)
(Augmentation)/diminution des créances clients	3,2
Augmentation/(diminution) des dettes clients	12,8
Autres actifs et passifs courants	(15,6)
Flux de trésorerie liés aux activités d’investissement	(39,1)
Dont acquisitions d’immobilisations corporelles et incorporelles (CAPEX)	(39,1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(4,2)
Effets de change	1,4
Trésorerie/(dette) nette - juin 2026	(37,9)

1.3 Transactions avec des parties liées

Les principales parties liées du Groupe sont définies dans la section 2.4 "Transactions avec des parties liées" et dans la note 10.7 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 du Document d'Enregistrement Universel de 2025 approuvé par l'AMF le 27 mars 2026.

La note 10.5 des états financiers semestriels consolidés condensés fournit une description des principales transactions et des principaux soldes avec les parties liées pour le semestre clos le 30 juin 2026.

1.4 Perspectives

Perspectives 2026 ajustées en raison d'un effet de change défavorable

- Malgré un environnement de plus en plus difficile, le chiffre d'affaires 2026 devrait être en ligne avec les perspectives initiales.³
- Pour le reste de l'année, les améliorations opérationnelles et la discipline des coûts générées par notre transformation seront plus que compensées par l'impact sur notre base de coûts locale de la récente appréciation du Forint hongrois, qui devrait peser environ (9) millions d'euros sur le Core EBITDA de l'exercice 2026. En conséquence, la marge de Core EBITDA 2026 est désormais attendue aux alentours de 6%⁴.

1.5 Principaux risques et incertitudes pour les six prochains mois

Les principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe pourrait être confronté au cours des six prochains mois restent essentiellement similaires à ceux présentés à la section 3.2 "Facteurs de risque" du Document d'Enregistrement Universel 2025, approuvé par l'AMF le 27 mars 2026 sous le numéro D.26-0158.

Un ou plusieurs de ces risques, ainsi que d'autres que nous n'aurions pas encore identifiés, pourraient se concrétiser au cours du second semestre 2026.

Pour plus d'information, se référer au Document d'Enregistrement Universel 2025, page 101.

³ Baisse d'environ 10 % sur une base comparable

⁴ Sur la base du périmètre 2025, soit hors l'impact sur le chiffre d'affaires et le Core EBITDA de la déconsolidation du site de Brindisi avant la fin de l'année

2

2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2026

États financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2026	13
État consolidé de la situation financière	13
Compte de résultat consolidé	14
État consolidé du résultat global	15
Tableau des flux de trésorerie consolidé	16
Tableau de variation des capitaux propres consolidé	17
Notes aux états financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2026	18
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	46
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	47

2.1 États financiers semestriels consolidés condensés au 30 juin 2026

État consolidé de la situation financière

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2026	31 décembre 2025
Goodwill	5.1	—	—
Immobilisations corporelles	5.2/5.5	435,4	450,9
Droits d'utilisation	5.3/5.5	34,4	35,7
Immobilisations incorporelles	5.4/5.5	23,9	26,7
Autres actifs non courants	5.6	3,9	4,4
Actifs d'impôts différés	7	18,6	18,5
Actifs non courants		516,1	536,3
Stocks	5.7	518,3	495,2
Clients et comptes rattachés	5.8	108,4	114,9
Autres actifs courants	5.9	47,0	44,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.18	52,0	113,8
Actifs détenus en vue de la vente	5.10	—	—
Actifs courants		725,6	768,4
Total des actifs		1 241,8	1 304,7
Capitaux propres – part du Groupe		668,0	788,0
Capitaux propres – part attribuable aux intérêts non contrôlants		—	—
Total des capitaux propres	5.11	668,0	788,0
Passifs locatifs non courants	5.12	14,9	16,3
Provisions	5.13	147,3	150,6
Autres passifs non courants	5.14	51,3	54,7
Passifs d'impôts différés	7	—	—
Passifs non courants		213,4	221,6
Fournisseurs et comptes rattachés	5.15	117,5	110,5
Autres passifs courants	5.16	126,8	135,5
Passifs locatifs courants	5.12	3,6	3,6
Dettes à court terme et autres passifs financiers	5.18	90,5	45,5
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	5.10	21,9	—
Passifs courants		360,3	295,1
Total des capitaux propres et passifs		1 241,8	1 304,7

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2026	30 juin 2025
Chiffre d'affaires	6.1	356,5	412,1
Autres revenus	6.1	—	2,4
Coût des ventes		(300,7)	(337,9)
Marge brute		55,8	76,6
Frais commerciaux et de distribution		(15,8)	(17,0)
Frais de recherche et développement	6.2	(12,6)	(10,2)
Frais administratifs et généraux		(36,1)	(39,4)
Autres produits et charges opérationnels	6.4	0,7	0,8
Dépréciation des actifs	5.5/6.5	(63,0)	(3,0)
Coûts de restructuration et assimilés	6.6	(64,8)	(40,3)
Autres gains et pertes, litiges	6.7	—	4,7
Résultat opérationnel		(135,7)	(27,8)
Charges financières	6.8	(8,8)	(4,9)
Produits financiers	6.8	5,4	2,6
Résultat avant impôts		(139,2)	(30,1)
Impôt sur le résultat	7	(2,4)	1,5
Résultat net de l'ensemble consolidé		(141,5)	(28,5)
Part du Groupe		(141,5)	(28,5)
Part attribuable aux intérêts non contrôlants		—	—
		—	—
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	5.11.4	94,7	94,6
Nombre moyen d'actions après dilution (en millions)	5.11.4	95,1	94,8
Résultat de base part du Groupe par action (en euros)		(1,49)	(0,30)
Résultat dilué part du Groupe par action (en euros) ^(a)		(1,49)	(0,30)

(a) Le résultat dilué par action est présenté, pour les périodes enregistrant une perte nette, comme équivalent au résultat de base par action.

État consolidé du résultat global

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat net de l'ensemble consolidé		(141,5)	(28,5)
Part du Groupe		(141,5)	(28,5)
Part attribuable aux intérêts non contrôlants		—	—
Autres éléments du résultat global			—
Gains/(pertes) actuariels	5.13	(0,3)	4,2
Effets d'impôts		—	(1,3)
Sous-total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat (A)		(0,3)	2,9
Différences de conversion ^(a)		22,1	(5,4)
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie ^(b)		(0,3)	—
Impôt différé lié à la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		0,1	—
Sous-total des éléments susceptibles de faire l'objet d'un reclassement ultérieur en résultat (B)		21,9	(5,4)
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts (A+B)		21,5	(2,5)
Résultat global		(120,0)	(31,0)
Part du Groupe		(120,0)	(31,0)
Part attribuable aux intérêts non contrôlants		—	—

(a) L'impact de 22,1 millions d'euros concerne principalement la Hongrie (21,8 millions d'euros).

(b) L'impact négatif de -0,3 million d'euros correspond aux instruments de couverture sur les ventes réalisées en USD, comme indiqué dans la note 9.1.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat net		(141,5)	(28,5)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et des droits d'utilisation	5.2 à 5.4	92,6	32,7
(Gains)/pertes sur cessions d'actifs, nets d'impôts		—	(4,7)
Charge/(produit) d'impôt sur le résultat		2,4	(1,5)
Autres éléments du résultat sans effet sur la trésorerie et reclassement des intérêts financiers ^(a)		24,5	11,1
Marge brute d'autofinancement		(22,1)	9,0
(Augmentation)/diminution des stocks		(42,7)	(7,2)
(Augmentation)/diminution des créances clients et comptes rattachés ^(b)		3,2	24,7
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés		12,8	2,7
Variation nette des autres actifs courants et autres passifs courants ^(c)		(15,6)	(10,8)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(64,3)	18,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^(d)		(39,1)	(37,8)
Produits/(paiements) liés à la cession d'activités ^(e)		—	(0,5)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		—	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(39,1)	(38,3)
Augmentations de capital	5.11.1	—	—
Dividendes versés aux actionnaires		—	—
Remboursement des passifs locatifs	5.12	(2,6)	(2,9)
Variation nette des emprunts à moins d'un an	5.17	45,0	—
Charges financières nettes payées ^(f)		(1,2)	(1,3)
Acquisitions et cessions d'actions autodétenues	5.11.3	(0,5)	0,1
Autres flux de trésorerie liés aux activités de financement		(0,1)	0,1
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		40,7	(4,0)
		—	—
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		0,9	0,2
		—	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(61,8)	(23,8)
		—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		113,8	75,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		52,0	51,5

- (a) Au premier semestre 2026, ce poste comprend les variations des provisions et la désactualisation pour 21 millions d'euros, l'impact du coût de la dette financière pour 1,3 millions d'euros et les gains et pertes de change latentes pour 1,6 millions d'euros.
Au premier semestre 2025, ce poste comprend les variations des provisions et la désactualisation pour 7,7 millions d'euros, l'impact du coût de la dette financière pour 1,4 million d'euros et des charges au titre des rémunérations fondées sur des actions pour 0,8 million d'euros (voir note 5.11.6).
- (b) Au premier semestre 2026, l'impact des créances commerciales affacturées et décomptabilisées n'est pas significatif. Au premier semestre 2025, ce poste comprend un impact de 14,3 millions d'euros de créances commerciales affacturées et décomptabilisées, suite à la mise en place d'un programme d'affacturage sur la période.
- (c) Au premier semestre 2026, cette ligne comprend -1,4 million d'euros d'impôts sur le résultat payés, la variation, durant la période, des montants de TVA récupérable à recevoir pour 3,0 millions d'euros, la variation des dettes de personnel pour -3,5 millions d'euros, la variation des passifs sur contrats pour -2,7 millions d'euros et le paiement de diverses taxes pour -3,9 millions d'euros.
Au premier semestre 2025, cette ligne comprend -1,6 million d'euros d'impôts sur le résultat payés, la variation, durant la période, des montants de TVA récupérable à recevoir pour 2,0 millions d'euros, la variation des dettes de personnel pour -7,7 millions d'euros et la variation des passifs sur contrat pour €13,7 millions d'euros (principalement en lien avec la clause de capacité de réservation signée avec Sanofi en 2024).
- (d) Au premier semestre 2026, ce poste comprend l'acquisition réalisée au cours de l'exercice pour 24,6 millions d'euros et la variation, durant la période, des montants à payer au titre des acquisitions d'actifs non courants (dépendances d'investissement) pour un montant de 14,4 millions d'euros.
Au premier semestre 2025, ce poste comprend l'acquisition réalisée au cours de l'exercice pour 18,2 millions d'euros et la variation, durant la période, des montants à payer au titre des acquisitions d'actifs non courants (dépendances d'investissement) pour un montant de 19,0 millions d'euros.
- (e) Au premier semestre 2025, cette ligne est entièrement composée de la trésorerie détenue par EUROAPI UK à la date de cession.
- (f) Au premier semestre 2026, les charges financières payées comprennent les intérêts payés pour 1,5 million d'euros, et les intérêts reçus pour 0,4 millions d'euros.
Au premier semestre 2025, les charges financières payées comprennent les intérêts payés pour 1,7 million d'euros, et les intérêts reçus pour 0,3 millions d'euros.

Tableau de variation des capitaux propres consolidé

(en millions d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Actions autodétenues	Réserves de conversion	Obligation hybride perpétuelle subordonnée	Autres réserves consolidées	Part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2025	95,6	1 861,3	(2,0)	(11,5)	200,0	(1 159,8)	983,5	—	983,5
Autres éléments du résultat global au titre de la période ^(a)	—	—	—	(5,4)	—	2,9	(2,5)	—	(2,5)
Résultat net de la période	—	—	—	—	—	(28,5)	(28,5)	—	(28,5)
Résultat global au titre de la période	—	—	—	(5,4)	—	(25,6)	(31,0)	—	(31,0)
Augmentations de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Païement du dividende au titre de l'exercice 2024	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rémunérations fondées sur des actions ^(b)	—	—	—	—	—	0,8	0,8	—	0,8
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actions autodétenues	—	—	0,1	—	—	—	0,1	—	0,1
Autres mouvements	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 30 juin 2025	95,6	1 861,3	(1,9)	(16,8)	200,0	(1 184,7)	953,4	—	953,4

(a) Dont - 11,5 millions d'euros correspondant au recyclage des écarts de conversion cumulés d'EUROAPI UK, du résultat global vers le compte de résultat consolidé, suite à la cession de la société.

(b) Les principaux impacts présentés au poste « Rémunérations fondées sur des actions » sont présentés à la note 5.11.6.

(en millions d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Actions autodétenues	Réserves de conversion	Obligation hybride perpétuelle subordonnée	Autres réserves consolidées	Part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2026	95,6	1 861,3	(2,0)	(7,1)	200,0	(1 359,7)	788,0	—	788,0
Autres éléments du résultat global au titre de la période	—	—	—	22,1	—	(0,5)	21,5	—	21,5
Résultat net de la période	—	—	—	—	—	(141,5)	(141,5)	—	(141,5)
Résultat global au titre de la période	—	—	—	22,1	—	(142,1)	(120,0)	—	(120,0)
Augmentations de capital ^(a)	0,4	(0,4)	—	—	—	—	—	—	—
Païement du dividende au titre de l'exercice 2025	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rémunérations fondées sur des actions ^(b)	—	—	—	—	—	0,5	0,5	—	0,5
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actions autodétenues	—	—	(0,5)	—	—	—	(0,5)	—	(0,5)
Autres mouvements	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 30 juin 2026	96,0	1 860,9	(2,4)	14,9	200,0	(1 501,2)	668,0	—	668,0

(a) L'augmentation de capital est présentée à la note 5.11.

(b) Les principaux impacts présentés au poste « Rémunérations fondées sur des actions » sont présentés à la note 5.11.6.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDÉS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2026

Note 1.	Introduction	19	5.19	Passifs sur contrats	33
Note 2.	Base de préparation des états financiers semestriels consolidés condensés et principes comptables	19	Note 6.	Notes sur le compte de résultat	34
Note 3.	Informations significatives sur le premier semestre 2026	22	6.1	Chiffre d'affaires et autres revenus	34
3.1	Principales acquisitions de la période	22	6.2	Frais de recherche et développement	34
3.2	Autres événements significatifs	22	6.3	Frais de personnel	34
Note 4.	Périmètre de consolidation	22	6.4	Autres produits et charges opérationnels	34
Note 5.	Notes sur l'état de la situation financière	23	6.5	Dépréciation des actifs	34
5.1	Regroupements d'entreprises et goodwill	23	6.6	Coûts de restructuration et assimilés	34
5.2	Immobilisations corporelles	23	6.7	Autres gains et pertes, litiges	35
5.3	Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation	23	6.8	Résultat financier	35
5.4	Immobilisations incorporelles	24	Note 7.	Impôts	36
5.5	Dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles, droits d'utilisation et immobilisations incorporelles	25	Note 8.	Informations sectorielles	37
5.6	Autres actifs non courants	25	8.1	Résultats sectoriels	37
5.7	Stocks	25	8.2	Informations supplémentaires	37
5.8	Clients et comptes rattachés	26	Note 9.	Exposition aux risques	38
5.9	Autres actifs courants	26	9.1	Risque de change	39
5.10	Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	26	9.2	Risque de taux d'intérêt	39
5.11	Capitaux propres	27	9.3	Risque de liquidité	39
5.12	Passifs locatifs	28	9.4	Risque de crédit client	40
5.13	Provisions à long terme	29	Note 10.	Autres informations	41
5.15	Fournisseurs et comptes rattachés	30	10.1	Événements postérieurs à la clôture	41
5.16	Autres passifs courants	30	10.2	Engagements hors bilan	41
5.17	Instruments financiers dérivés	30	10.3	Litiges et arbitrages	43
5.18	Dettes, trésorerie et équivalents de trésorerie	32	10.4	Autres éléments	44
			10.5	Parties liées	44
			10.6	Périmètre de consolidation	44

Note 1. Introduction

EUROAPI et ses filiales (ci-après collectivement dénommées « EUROAPI », « le Groupe » ou « la Société »), constituent un acteur de premier plan sur le marché des ingrédients pharmaceutiques actifs (API).

Le Groupe compte (i) cinq sites industriels présents dans quatre pays européens (France, Allemagne, Italie et Hongrie) spécialisés dans la production d'API ; (ii) plusieurs plateformes de développement dont les deux principales sont hébergées sur ses sites hongrois et allemand ; (iii) un réseau commercial chargé de distribuer et commercialiser dans le monde

un portefeuille de près de 200 API à travers ses activités API Solutions et CDMO ; et (iv) des équipes de développement et de gestion des affaires responsables de ces activités au sein d'EUROAPI.

Les actions d'EUROAPI sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Euronext : EAPI).

Les états financiers consolidés condensés d'EUROAPI pour le semestre clos le 30 juin 2026 ont été approuvés par son Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 juillet 2026.

Note 2. Base de préparation des états financiers semestriels consolidés condensés et principes comptables

Conformément au règlement (CE) 1606/2002 du 19 juillet 2002, modifié par le règlement (CE) 297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers semestriels consolidés sont présentés selon le référentiel comptable international (IFRS) tel que publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adopté par l'Union européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 30 juin 2026 peut être consulté sur le site internet suivant :

<https://www.efrag.org/Endorsement>.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation des IFRS (IFRS-IC).

Les états financiers semestriels consolidés, présentés ci-dessous sous forme condensée, ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Toutes les informations et notes comprises dans un jeu complet d'états financiers annuels n'y figurent pas. Ils doivent donc être consultés conjointement aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les méthodes comptables appliquées, effectives au 1^{er} janvier 2026, sont identiques à celles utilisées lors de la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sauf indication contraire, les montants présentés dans les états financiers consolidés sont exprimés en millions d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche. Des écarts d'arrondi peuvent générer des différences mineures entre les états.

Nouvelles normes et interprétations et nouveaux amendements

Nouvelles normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Les normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2026 sont les suivants :

- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : « Classement et évaluation des instruments financiers » (publiés le 30 mai 2024 et adoptés par l'Union Européenne le 28 mai 2025).
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : « Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles » (publiés le 18 décembre 2024 et adoptés par l'Union Européenne le 1^{er} juillet 2025).
- « Améliorations annuelles des IFRS - volume 11 » (publié le 18 juillet 2024 et adopté par l'Union Européenne le 10 juillet 2025).

Ces nouveaux amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Nouveaux textes publiés par l'IASB et applicables au plus tôt à partir de 2027 :

Normes, amendements aux normes et interprétations publiés par l'IASB d'application obligatoire pour les exercices ouverts au plus tôt à partir de 2027 :

- IFRS 18: Présentation et informations à fournir dans les états financiers (publiée le 9 avril 2024 et adoptée par l'Union Européenne le 16 février 2026). Applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027.
- IFRS 19: Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir (publiée le 9 mai 2024 mais n'ayant pas encore été

adoptée par l'Union Européenne) ;

- Amendements à IFRS 19: Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir (publiée le 21 août 2025 mais n'ayant pas encore été publiée par l'Union Européenne) ;
- Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Conversion dans une devise de transaction hyperinflationniste (publiée le 13 novembre 2025 mais n'ayant pas encore été publiée par l'Union Européenne) ;
- IFRS 20 Actifs réglementaires et passifs réglementaires (publiée le 27 mai 2026 mais n'ayant pas encore été publiée par l'Union Européenne).

Ces amendements n'ont pas été adoptés par anticipation par EUROAPI. Le Groupe analyse actuellement les impacts potentiels de la norme IFRS 18 sur la présentation des états financiers consolidés du Groupe. Les principaux changements potentiels concernent le reclassement des gains et pertes de change sur les comptes courants et la trésorerie vers les résultats d'exploitation et d'investissement respectivement, ainsi que la présentation des frais de non utilisation du RCF en résultat opérationnel. En dehors de ces reclassements ciblés, aucun effet significatif n'est anticipé.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon le référentiel IFRS requiert de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui affectent les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes.

Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des états financiers, portent en particulier sur :

- le niveau et le rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant des contrats de prestations de services industriels CDMO (*Contract Development and Manufacturing Organization*) conclus avec les clients (voir note [6.1](#)) ;
- la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (voir note [5.5](#)) ;
- les montants des provisions pour dépréciation et destruction associés (voir note [5.7](#)) ;
- l'évaluation des passifs relatifs aux engagements de retraites et autres avantages long terme (voir note [5.13](#)) ;

- le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés (voir note [7](#)) ;
- le montant des provisions pour risques (voir note [5.13](#)) y compris celles pour risques environnementaux et les provisions en lien avec FOCUS-27; et
- la probabilité de remboursement des aides publiques PIIEC supportant le traitement comptable (voir la note [10.4](#)).

Les risques liés au changement climatique tels qu'évalués à ce jour, ainsi que les engagements pris par EUROAPI en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers. La feuille de route d'EUROAPI en matière de décarbonation repose sur plusieurs facteurs tels que l'utilisation accrue des énergies renouvelables, les projets d'économies d'énergie ou les programmes de récupération de chaleur.

Instruments financiers

Les principes comptables liés aux instruments dérivés sont présentés dans les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Juste valeur des instruments financiers

En application des normes IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les évaluations à la juste valeur doivent être classées selon une hiérarchie fondée sur les données utilisées pour évaluer la juste valeur de l'instrument. Cette hiérarchie comporte les trois niveaux suivants :

- niveau 1 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (sans modification ni reconditionnement) ;
- niveau 2 : utilisation de cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables ou de techniques de valorisation dont toutes les données critiques sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : utilisation de techniques de valorisation dont les données critiques ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations requises au titre d'IFRS 7 relatives aux principes d'évaluation des instruments financiers.

Note	Instrument financier	Principe d'évaluation	Niveau de la juste valeur	Technique de valorisation	Principes de détermination de la juste valeur
	Prêts, avances et autres créances et dettes à long terme	Coût amorti	N/A	N/A	Le coût amorti des prêts, avances et autres créances et dettes à long terme ne présente pas à la date de clôture d'écart significatif par rapport à leur juste valeur.
5.8/5.15	Créances clients et dettes fournisseurs	Coût amorti	N/A	N/A	Les créances clients et dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, correspondant dans la plupart des cas à leur valeur nominale, puis au coût amorti.
5.13	Actifs financiers à la juste valeur (adossés à des plans d'avantages postérieurs à l'emploi)	Juste valeur	1	Valeur de marché	Cotation de marché.
5.12	Passifs locatifs et dette financière	Coût amorti	N/A	N/A	Le coût amorti constitue une approximation acceptable de la juste valeur indiquée dans les notes aux états financiers consolidés. Le passif au titre des paiements de loyers futurs est actualisé à l'aide du taux d'emprunt marginal.
5.17	Contrats à terme sur les devises	Juste valeur	2		Mark-to-Market

Saisonnalité

Les activités d'EUROAPI ne présentent pas de variations saisonnières significatives. Il convient toutefois de noter que le cycle de production d'une grande partie des API est supérieur à six mois.

Les accords CDMO, exécutés au cours d'une période moyenne de 18 à 24 mois, peuvent commencer à générer des revenus six mois environ après l'obtention du contrat.

Note 3. Informations significatives sur le premier semestre 2026

3.1 Principales acquisitions de la période

Néant.

3.2 Autres événements significatifs

Mise à jour du plan Focus-27

Dans le cadre du plan de transformation FOCUS 27, EUROAPI, le Groupe est engagé dans un processus de cession d'EUROAPI Italy comme détaillé dans les notes 5.10 et 10.1.

Coûts de restructuration et assimilés liés au programme FOCUS-27 : ils comprennent les charges liées au personnel (principalement dues au plan de licenciement en Allemagne et en France), les coûts de sous-activité et d'autres coûts de transformation externes et internes, et sont détaillés dans la note [6.6](#).

Paielements fondés sur les actions EUROAPI

Le 27 mai 2026, le Conseil d'administration d'EUROAPI a octroyé de nouveaux plans d'actions de performance et d'actions gratuites. Des informations détaillées concernant les termes et conditions de ces plans et les impacts financiers sur les états financiers consolidés sont présentés dans la note [5.11](#).

Augmentation de capital

Par décisions des 22 mai 2026 et 24 juin 2026, le Conseil d'administration a procédé à deux augmentations de capital résultant de l'attribution définitive d'actions gratuites à ses salariés, pour des montants respectifs de 382 200 € et 38 179 €.

Note 4. Périmètre de consolidation

Pas de changement dans le périmètre de consolidation durant le premier semestre 2026.

Note 5. Notes sur l'état de la situation financière

5.1 Regroupements d'entreprises et goodwill

Cet agrégat est composé du goodwill de BiancoGMB, acquis par EUROAPI le 21 novembre 2023, d'un montant de 4,1 millions d'euros, entièrement déprécié au cours de l'exercice 2024, comme détaillé dans les états financiers consolidés du 31 décembre 2024.

5.2 Immobilisations corporelles

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles détenues par EUROAPI s'élève à 435,4 millions d'euros au 30 juin 2026.

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	Acquisitions/ augmentations	Dotations aux amortissements	Dépréciations nettes des reprises	Cessions/ diminutions	Différences de conversion	Transferts (a)	30 juin 2026
Terrains	2,4	—	—	—	—	0,1	(0,5)	2,0
Constructions	314,1	—	—	—	—	8,9	(19,4)	303,6
Matériel et outillage	1 635,6	—	—	—	(0,4)	14,2	(182,1)	1 467,2
Agencements, installations et autres	158,5	—	—	—	—	1,1	(5,8)	153,8
Immobilisations corporelles en cours	131,6	23,5	—	—	—	1,8	(30,5)	126,4
Valeur brute	2 242,2	23,5	—	—	(0,4)	26,0	(238,2)	2 053,1
Terrains	(0,5)	—	—	—	—	—	0,5	—
Constructions	(216,1)	—	(3,2)	—	—	(5,0)	24,0	(200,3)
Matériel et outillage	(1 405,3)	—	(16,6)	(17,5)	0,3	(9,2)	197,6	(1 250,8)
Agencements, installations et autres	(142,6)	—	(2,6)	—	—	(1,0)	7,3	(138,8)
Immobilisations corporelles en cours	(26,8)	—	—	(9,3)	—	—	8,3	(27,8)
Amortissements et dépréciations	(1 791,3)	—	(22,4)	(26,8)	0,3	(15,2)	237,7	(1 617,7)
Terrains	2,0	—	—	—	—	0,1	—	2,0
Constructions	98,0	—	(3,2)	—	—	3,8	4,7	103,3
Matériel et outillage	230,2	—	(16,6)	(17,5)	(0,1)	5,0	15,5	216,5
Agencements, installations et autres	15,9	—	(2,6)	—	—	0,2	1,5	15,0
Immobilisations corporelles en cours	104,8	23,5	—	(9,3)	—	1,8	(22,2)	98,6
Valeur nette	450,9	23,5	(22,4)	(26,8)	(0,1)	10,8	(0,5)	435,4

(a) Les transferts effectués au cours de la période correspondent principalement aux mises en service de l'exercice et au reclassement des actifs d'EUROAPI Italy en actifs détenus en vue de la vente.

5.3 Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation

Actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation et passifs locatifs

Les contrats de location simples non résiliables attribués à EUROAPI comprennent principalement :

- les contrats de location d'espaces de bureaux et de bâtiments industriels ; et
- les contrats de location de véhicules.

Les actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation relatifs aux immobilisations corporelles prises en location s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	Acquisitions/ augmentations	Dotations aux amortissements	Cessions/ diminutions	Différences de conversion	Transferts ^(a)	30 juin 2026
Terrains et constructions	56,6	—	—	(0,7)	—	—	56,0
Matériel et outillage	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	11,1	1,6	—	(0,9)	0,1	(0,8)	11,1
Valeur brute	67,7	1,6	—	(1,6)	0,1	(0,8)	67,0
Terrains et constructions	(24,7)	—	(2,0)	0,7	—	—	(26,0)
Matériel et outillage	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	(7,3)	—	(0,9)	0,8	(0,1)	0,8	(6,7)
Amortissements et dépréciations	(32,1)	—	(2,8)	1,5	(0,1)	0,8	(32,7)
Terrains et constructions	31,9	—	(2,0)	—	—	—	29,9
Matériel et outillage	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	3,7	1,6	(0,9)	(0,1)	0,1	—	4,4
Valeur nette	35,7	1,6	(2,8)	(0,1)	0,1	—	34,4

(a) Les transferts effectués au cours de la période correspondent au reclassement des actifs d'EUROAPI Italy en actifs détenus en vue de la vente.

Les charges locatives relatives aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur ne sont pas significatives au titre des premiers semestres 2025 et 2026.

5.4 Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles au premier semestre 2026 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	Acquisitions/ augmentations	Dotations aux amortissements	Dépréciations nettes des reprises	Cessions/ diminutions	Différences de conversion	Transferts	30 juin 2026
Logiciels et progiciels	65,6	0,8	—	—	—	0,5	(1,1)	65,7
Autres immobilisations incorporelles	2,2	—	—	—	—	—	—	2,2
Autres droits	0,2	—	—	—	—	—	(0,2)	—
Valeur brute	67,9	0,8	—	—	—	0,5	(1,3)	68,0
Logiciels et progiciels	(41,0)	—	(4,4)	—	—	(0,4)	1,7	(44,0)
Autres immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres droits	(0,2)	—	—	—	—	—	0,2	—
Amortissements et dépréciations	(41,2)	—	(4,4)	—	—	(0,4)	2,0	(44,1)
Logiciels et progiciels	24,6	0,8	(4,4)	—	—	0,1	0,5	21,7
Autres immobilisations incorporelles	2,2	—	—	—	—	—	—	2,2
Autres droits	—	—	—	—	—	—	—	—
Valeur nette	26,7	0,8	(4,4)	—	—	0,1	0,5	23,9

5.5 Dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles, droits d'utilisation et immobilisations incorporelles

Au 30 juin 2026, EUROAPI a réalisé une revue de ses actifs non courants et de ses unités génératrices de trésorerie (UGT) afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur internes ou externes, conformément aux principes comptables définis dans la note 5.5 des états financiers consolidés 2025.

Le Groupe a identifié un indice de perte de valeur en Allemagne, principalement lié à une révision à la baisse des prévisions de ventes à moyen terme pour certaines petites molécules, ce qui a conduit EUROAPI à prendre la décision de fermer un atelier et d'engager la réflexion sur l'avenir de deux autres. En conséquence, les actifs industriels concernés ont été entièrement dépréciés au 30 juin 2026 pour un montant de 26,8 millions d'euros.

Concernant les autres UGT, Euroapi n'a pas identifié d'élément remettant en cause à ce stade la trajectoire à moyen terme ayant servi de base aux tests de dépréciation des UGT au 31 décembre 2025. Le Groupe réalisera un test de dépréciation sur l'ensemble de ses UGT au 31 décembre 2026 sur la base d'un plan à moyen terme dont la mise à jour est prévue sur le second semestre.

5.6 Autres actifs non courants

Le montant de 3,9 millions d'euros au 30 juin 2026 inclut 1,7 millions d'euros de dépôts versés à différents tiers.

5.7 Stocks

(en millions d'euros)	30 juin 2026			31 décembre 2025		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable
Matières premières	73,0	(9,1)	63,9	69,4	(6,3)	63,2
En cours de fabrication	307,3	(11,1)	296,2	296,9	(13,1)	283,8
Produits finis	170,6	(12,5)	158,1	173,7	(25,5)	148,2
Total	550,9	(32,6)	518,3	540,0	(44,8)	495,2

Le montant total des stocks à fin juin 2026 s'élève à 518,3 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 495,2 millions d'euros à fin décembre 2025.

Les dépréciations de stocks diminuent de 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 à 32,6 millions d'euros au 30 juin 2026. Cette évolution s'explique principalement par le reclassement en actifs détenus en vue de la vente des stocks d'EUROAPI Italy.

5.8 Clients et comptes rattachés

Les créances clients s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Valeur brute ^(a)	114,3	120,7
Dépréciation	(5,9)	(5,8)
Valeur comptable	108,4	114,9

(a) Les créances commerciales affacturées et décomptabilisées s'élèvent à 17,6 millions d'euros au 30 juin 2026 (26,5 millions d'euros au 31 décembre 2025).

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Clients et comptes rattachés – tiers	68,4	70,8
Clients et comptes rattachés – parties liées	40,0	44,1
Valeur comptable	108,4	114,9

Le tableau ci-dessous présente l'antériorité des créances clients échues en fonction de leur valeur brute :

(en millions d'euros)	Créances clients non échues - Valeur brute	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	Total des créances clients échues - Valeur brute
30 juin 2026	100,7	4,5	2,6	0,5	0,1	5,8	13,5
31 décembre 2025	107,5	5,9	0,8	0,2	1,8	4,5	13,2

5.9 Autres actifs courants

Les autres actifs courants comprennent :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Créances fiscales ^(a)	21,1	21,4
Autres créances ^(b)	8,6	14,1
Charges constatées d'avance	11,6	3,3
Autres actifs financiers courants ^(c)	5,7	5,7
Total	47,0	44,5

(a) En 2026, ce poste comprend 13,1 millions d'euros de TVA récupérable, contre 15,5 millions en 2025.

(b) En 2026, ce poste comprend principalement 1,5 millions d'euros de créance liée à la cession de EUROAPI UK (pas de changement par rapport au 31 décembre 2025) et 2,4 millions d'euros de créance d'indemnité d'assurance (pas de changement par rapport au 31 décembre 2025). La diminution sur la période est principalement liée au reclassement de 4,7 millions d'euros de subventions à recevoir en Italie dans le poste "actifs détenus en vue de la vente" comme détaillé dans la note 5.10.

(c) En 2026, ce poste inclut essentiellement la part courante (4,8 millions d'euros en 2026 contre 5,2 millions d'euros en 2025) de l'indemnisation des passifs environnementaux par Sanofi sur les sites non opérationnels (voir note 10.5).

5.10 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs et passifs d'EUROAPI Italy sont reclassés sur une ligne différente « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs directement liés à des actifs détenus en vue de la vente » pour 21,9 millions d'euros en passifs.

Au 30 juin 2026, le Groupe est engagé dans un processus de cession d'EUROAPI Italy et estime que les conditions requises par IFRS 5 pour une classification en actif destiné à être cédé sont remplies, notamment au regard du caractère hautement probable de la transaction. EUROAPI Italy ne constituant toutefois ni une ligne d'activité principale ni une zone géographique significative distincte, elle ne répond pas à la définition d'une activité abandonnée au sens d'IFRS 5. Sa contribution demeure dès lors présentée au sein des activités poursuivies.

Sur la base de l'accord signé le 29 juillet 2026 pour la cession d'EUROAPI Italy (cf. Note 10.1), la juste valeur nette des frais de cession estimée a conduit le Groupe à déprécier intégralement les actifs destinés à être cédés, soit 35,7 millions d'euros au 30 juin 2026.

5.11 Capitaux propres

Le montant total des capitaux propres s'élève à 668,0 millions d'euros au 30 juin 2026.

5.11.1 Capital social et prime d'émission

Par décisions des 22 mai 2026 et 24 juin 2026, le Conseil d'administration a procédé à deux augmentations de capital résultant de l'attribution définitive d'actions gratuites à ses salariés, pour des montants respectifs de 382 200 € et 38 179 €.

Au 30 juin 2026, le capital et la prime d'émission d'EUROAPI s'élèvent à 96,0 millions d'euros et 1 860,9 millions d'euros, respectivement.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital du groupe EUROAPI sur les périodes présentées :

	Nombre d'actions	% du capital pour la période
30 juin 2026	96 010 156	100
31 décembre 2025	95 589 777	100

5.11.2 Obligation hybride souscrite par Sanofi

En octobre 2024, le Groupe a émis une obligation hybride supersubordonnée perpétuelle (TSSDI) pour un montant total de 200 millions d'euros souscrite par Sanofi, présentée en capitaux propres. Les frais de transaction liés à cette opération ont été comptabilisés en déduction des capitaux propres pour un montant de 2,0 millions d'euros (nets d'impôt). Les détails relatifs à la mise en œuvre de cet instrument sont disponibles dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La capitalisation des intérêts constitue un engagement hors bilan de 27,7 millions d'euros au 30 juin 2026, comme indiqué en note 10.2.

5.11.3 Actions autodétenues

Au 30 juin 2026, la totalité des actions autodétenues par EUROAPI concernent le contrat de liquidité.

Les acquisitions et cessions d'actions EUROAPI réalisées dans le cadre du contrat de liquidité au premier semestre 2026 sont présentées ci-après :

	2026	2025
Nombre d'actions achetées au cours de la période	913 169	1 676 754
Nombre d'actions vendues au cours de la période	833 532	1 636 493

Au 30 juin 2026, EUROAPI détenait 481 508 actions autodétenues, soit 0,50 % du capital social.

5.11.4 Nombre d'actions utilisées pour calculer le bénéfice par action

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Nombre moyen d'actions en circulation	94,7	94,7
Ajustements au titre des rémunérations fondées sur des actions ayant un effet dilutif	0,4	0,2
Nombre moyen d'actions pris en compte pour le calcul du résultat par action	95,1	94,9

Le résultat par action et le résultat dilué par action au 30 juin 2026 sont présentés dans le compte de résultat consolidé.

5.11.5 Différences de conversion

Le montant cumulé des différences de conversion s'élève à 14,9 millions d'euros au 30 juin 2026, principalement en Hongrie pour 17,5 millions d'euros.

5.11.6 Rémunérations fondées sur des actions

Les rémunérations fondées sur des actions sont comptabilisées conformément au principe comptable décrit dans la note 5.11 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Plans de performance d'EUROAPI pour 2026

Le 27 mai 2026, le Conseil d'administration d'EUROAPI a octroyé de nouveaux plans d'actions de performance et d'actions gratuites destiné à ses responsables et principaux dirigeants.

Les principales caractéristiques des plans consentis sont présentées ci-dessous :

	Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2022	Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2023	Plan d'action de performance 2024 ^(b)	Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2024	Plan d'action de performance 2025 ^(c)	Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions 2025	Plan d'action de performance 2026	Plan d'actions gratuites 2026
Date d'attribution par le Conseil	3 juin 2022	5 juin 2023	22 mai 2024	22 mai 2024	21 mai 2025	21 mai 2025	27 mai 2026	27 mai 2026
Nombre total d'actions ou d'options attribuées (en milliers)	327,1	405,4	602,3	623,0	728,0	760,5	731,2	390,8
Période d'acquisition	4 ans	De 1 à 4 ans	3 ans	De 1 à 4 ans	3 ans	De 1 à 4 ans	3 ans	3 ans
Période d'exercice	du 3 juin 2026 au 3 juin 2031	du 5 juin 2024 au 3 juin 2032	NA	Du 22 mai 2025 au 22 mai 2033	NA	Du 21 mai 2026 au 22 mai 2034	NA	NA
Prix d'exercice	13,91	10,30	NA	3,30	NA	2,75	NA	NA
Actions ou options attribuées ou annulées	197,1	277,6	213,9	347,6	106,8	147,5	—	—
Actions ou options en cours d'acquisition au 30 juin 2026	130,0	127,8	388,4	275,4	621,2	613,0	731,2	390,8
Prix de l'action à la date d'attribution en euros^(a)	14,20	10,18	3,30	3,30	2,75	2,75	1,47	1,47
Juste valeur par action ou option en euros^(b)	4,51	3,25	3,25	1,57	2,71	1,47	1,45	1,45

(a) Le plan d'actions de performance 2024 est soumis à des conditions de performance internes (CDMO, focalisation sur les produits de niche et indicateurs ESG).
(b) Le plan d'actions de performance 2025 est soumis à des conditions de performance internes (chiffre d'affaires, dépenses opérationnelles et indicateurs ESG : émissions de GES, prélèvements d'eau, émissions atmosphériques de COV et recyclage des déchets).
(c) Le plan d'actions de performance 2026 est soumis à des conditions de performance internes (chiffre d'affaires et marge d'EBITDA core).

Le montant total des rémunérations fondées sur des actions, comptabilisées en charge au compte de résultat consolidé, s'établit à 0,3 million d'euros (charges sociales comprises) au premier semestre 2026, contre 1,1 million d'euros au premier semestre 2025.

5.12 Passifs locatifs

Les passifs locatifs comprennent :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Passifs locatifs non courants	14,9	16,3
Passifs locatifs courants	3,5	3,6
Total des passifs locatifs	18,4	19,9

Le montant total payé pour les locations, hors charges locatives annuelles relatives aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur, s'élève à 2,5 millions d'euros pour la période de 6 mois close le 30 juin 2026 (dont 2,3 millions d'euros de remboursement de passifs locatifs et 0,2 million d'euros d'intérêts).

Au 30 juin 2026, l'échéancier de paiement se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Paiements minimaux futurs au titre de la location			
		Moins d'1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Total des passifs locatifs au 30 juin 2026	18,4	3,6	5,1	4,3	5,4
Total des passifs locatifs au 31 décembre 2025	19,9	3,6	5,6	4,2	6,5

5.13 Provisions à long terme

Le tableau ci-dessous présente les mouvements intervenus sur les provisions à long terme :

(en millions d'euros)	Provisions pour risques environnementaux (a)	Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	Provisions pour autres avantages long terme (b)	Autres provisions (c)	Total
Solde au 31 décembre 2025	27,6	61,4	25,5	36,2	150,6
Dotations aux provisions	—	0,7	0,4	0,2	1,2
Reprises de provisions utilisées	—	—	(0,1)	(1,4)	(1,5)
Reprises de provisions non utilisées	—	—	—	(0,5)	(0,5)
Transferts	(0,2)	—	—	(0,2)	(0,5)
Charge d'intérêts nette liée aux avantages du personnel et effet d'actualisation	0,5	0,9	0,1	0,5	2,0
Différences de conversion	0,3	0,2	—	—	0,5
Reclassement actifs/passifs détenus à la vente (d)	(3,6)	(0,4)	(0,2)	(0,7)	(4,9)
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies (e)	—	0,3	—	—	0,3
Solde au 30 juin 2026	24,5	63,0	25,7	34,1	147,3

(a) La part non courante des provisions pour risques environnementaux s'élève à 24,5 millions d'euros au 30 juin 2026 et concerne principalement la France et l'Allemagne. La part courante des provisions pour risques environnementaux s'élève à 5,2 millions d'euros et est présentée à la note 5.16.

La part non courante des provisions pour risques environnementaux s'élève à 27,6 millions d'euros au 31 décembre 2025 et concerne principalement la France et l'Allemagne. La part courante des provisions pour risques environnementaux s'élève à 8,1 millions d'euros et est présentée à la note 5.16.

(b) Les provisions pour autres avantages à long terme de 25,7 millions d'euros à fin juin 2026 et comprennent des primes d'ancienneté pour 11,0 millions d'euros (dont 7,6 millions d'euros en France et 3,1 millions d'euros en Allemagne) et une provision à long terme pour congés en France, d'un montant de 14,7 millions d'euros.

Les provisions pour autres avantages à long terme de 25,5 millions d'euros à fin décembre 2025 et comprennent des primes d'ancienneté pour 11,1 millions d'euros (dont 7,6 millions d'euros en France et 3,0 millions d'euros en Allemagne) et une provision à long terme pour congés en France, d'un montant de 14,5 millions d'euros.

(c) Ce poste comprend principalement les provisions pour remise en état des bâtiments loués en Allemagne (29,0 millions d'euros) à fin juin 2026 et des provisions pour litiges principalement en France pour 3,9 millions d'euros.

Ce poste comprend principalement les provisions pour remise en état des bâtiments loués en Allemagne (28,5 millions d'euros) à fin décembre 2025 et des provisions pour litiges principalement en France et en Italie pour 5,9 millions d'euros.

(d) Voir note 5.10.

(e) L'impact positif de 0,3 millions d'euros sur la ligne écarts actuariels sur régimes à prestations définies concerne l'Allemagne (-0,1 million d'euros), la France (-0,1 million d'euros) et la Hongrie (0,5 million d'euros), suite à la mise à jour des taux d'actualisation comme expliqué à la note 5.13.1.

5.13.1 Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

EUROAPI accorde à ses salariés des plans de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Les caractéristiques de ces plans (formules de prestations, politique d'investissement dans les fonds et actifs détenus) varient en fonction des lois et des règlements applicables dans chaque pays. Ces avantages du personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. Les caractéristiques des principaux régimes à prestations définies des deux principaux pays sont décrites à la note 5.13 des états financiers consolidés 2025.

Les principales hypothèses retenues au 30 juin 2026 sont en ligne avec celles retenues à la clôture de l'exercice précédent (décrites à la note 5.13 des états financiers consolidés 2025), à l'exception des taux d'actualisation qui ont été mis à jour pour la France (4,00%), l'Allemagne (entre 3,30% et 4,30%) et la Hongrie (5,00%), impactant la ligne "Écarts actuariels sur régime à prestation définie", comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

5.14 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 51,3 millions d'euros au 30 juin 2026 et se décomposent comme suit :

- 2,4 millions d'euros relatif à une partie de la subvention IPCEI reçue du gouvernement français, comptabilisée comme un prêt remboursable. Pas de changement par rapport au 31 décembre 2025. Voir notes 10.4 pour plus de détails.
- 48,8 millions d'euros relatifs à la réservation de capacité reçue par Sanofi en France et en Allemagne (voir note 5.19).

5.15 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Fournisseurs et comptes rattachés – tiers	80,4	88,5
Fournisseurs et comptes rattachés – parties liées	37,1	22,1
Valeur comptable	117,5	110,5

5.16 Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Passifs sur contrats ^(a)	13,5	12,6
Passifs courants relatifs à l'impôt sur le résultat	1,7	1,4
Impôts autres que l'impôt sur le résultat	2,9	6,0
Dettes sociales	38,8	45,2
Provisions ^(b)	38,8	24,1
Dettes sur acquisitions d'actifs non courants	13,3	28,3
Autres passifs courants ^(c)	17,9	17,9
Total	126,8	135,5

(a) Voir note 5.19.

(b) Au 30 juin 2026, les provisions s'élèvent à 38,8 millions d'euros et comprennent essentiellement la part courante des provisions pour risques environnementaux (5,3 millions d'euros), la part courante des provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi (3,7 millions d'euros) et des provisions pour restructuration en Allemagne et en France (28,5 millions d'euros).

Au 31 décembre 2025, les provisions s'élèvent à 24,1 millions d'euros et comprennent essentiellement la part courante des provisions pour risques environnementaux (8,1 millions d'euros), des provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi (3,2 millions d'euros) et des provisions pour restructuration (7,1 millions d'euros).

(c) Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, cet agrégat comprend l'avance reçue du gouvernement français au titre du projet IPCEI Med4Cure pour la partie considérée comme une subvention publique (voir note 10.4).

5.17 Instruments financiers dérivés

La politique de couverture du risque de change liée aux expositions opérationnelles et financières est décrite dans la note 9.1.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments dérivés au 30 juin 2026 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs non courants	Actifs courants	Total des actifs	Passifs non courants	Passifs courants	Total du passif	Valeur de marché au 30 juin 2026 (nette)	Valeur de marché au 31 décembre 2025 (nette)
Instruments dérivés de change								
Instruments dérivés opérationnels	—	—	—	—	0,5	0,5	(0,5)	0,2
Instruments dérivés financiers	—	0,6	0,6	—	—	—	0,6	(0,1)
Total	—	0,6	0,6	—	0,5	0,5	0,1	0,1

Instruments dérivés de change dédiés à la gestion de l'exposition aux risques opérationnels

Le tableau ci-dessous présente les instruments de couverture de change opérationnels au 30 juin 2026. Le montant notionnel est converti en euros au taux de change de clôture correspondant :

	<i>Dont dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie</i>		<i>Dont dérivés non qualifiés comptablement de couverture</i>	
30 juin 2026 <i>(en millions d'euros)</i>	Montant notionnel	Mark-to-Market	Montant notionnel	Mark-to-Market
Ventes à terme de devises	17,0	(0,5)	—	—
dont USD	17,0	(0,5)	—	—
Achats à terme de devises	0,3	—	—	—
dont USD	0,3	—	—	—
Total	17,3	(0,5)	—	—

Instruments dérivés de change dédiés à la gestion de l'exposition financière

Les conventions de *cash pooling* des filiales étrangères en dehors de la zone euro et certaines opérations de financement de la Société exposent EUROAPI SA (société holding) à un risque de change financier (à savoir, un risque lié à la variation de valeur des emprunts et dettes financières libellés en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité prêteuse ou emprunteuse).

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers de couverture de change au 30 juin 2026. Le montant notionnel est converti en euros au taux de change de clôture correspondant :

30 juin 2026 <i>(en millions d'euros)</i>	Montant notionnel	Mark-to-Market
Ventes à terme de devises	4,1	—
dont USD	1,3	—
dont HUF	2,8	—
Achats à terme de devises	50,5	0,6
dont USD	3,9	0,1
dont HUF	44,2	0,5
dont JPY	2,4	—
Total	54,6	0,6

5.18 Dettes, trésorerie et équivalents de trésorerie

Durant la période, la situation financière a évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2026	31 décembre 2025
Dettes à long terme	—	—
Dettes à court terme et part à court terme des dettes à long terme	90,5	45,5
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	(0,6)	0,1
Total de la dette financière^(a)	89,9	45,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(52,0)	(113,8)
Dette financière nette/(Trésorerie nette)^(a)	38,0	(68,2)

(a) Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la dette financière nette n'inclut pas (i) les passifs locatifs, qui s'élèvent respectivement à 18,4 millions et à 19,9 millions d'euros et (ii) la position de trésorerie nette de l'entité EUROAPI Italy en 2026 (reclassée dans les actifs et passifs détenus en vue de la vente).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la dette financière nette par catégorie :

(en millions d'euros)	30 juin 2026			31 décembre 2025		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—
Autres emprunts	—	90,5	90,5	—	45,5	45,5
Banques créditrices	—	—	—	—	—	—
Instruments dérivés de taux et de change dédiés à la gestion de la dette financière	—	(0,6)	(0,6)	—	0,1	0,1
Total de la dette financière^(a)	—	89,9	89,9	—	45,6	45,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	(52,0)	(52,0)	—	(113,8)	(113,8)
Dette financière nette/(Trésorerie nette)^(a)	—	38,0	38,0	—	(68,2)	(68,2)

(a) Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la dette financière nette n'inclut pas (i) les passifs locatifs, qui s'élèvent respectivement à 18,4 millions et à 19,9 millions d'euros et (ii) la position de trésorerie nette de l'entité EUROAPI Italy en 2026 (reclassée dans les actifs et passifs détenus en vue de la vente).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent des placements overnight (placements à court terme liquides) qui s'élèvent à 35,6 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 80,3 millions d'euros au 31 décembre 2025.

La dette financière nette comprend 90 millions d'euros tirés sur le Contrat de Crédit RCF au 30 juin 2026 (contre 45 millions d'euros au 31 décembre 2025), et comptabilisés en autres emprunts (voir note 9.3).

5.19 Passifs sur contrats

Les passifs sur contrats s'élèvent à 62,3 millions d'euros au 30 juin 2026, contre 64,8 millions d'euros au 31 décembre 2025.

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Passifs sur contrats non courants	48,8	52,3
Passifs sur contrats courants	13,5	12,6
Total des passifs sur contrats	62,3	64,8

La baisse de 2,5 millions d'euros est principalement liée à la comptabilisation du contrat Sanofi en chiffre d'affaires.

Les passifs sur contrats se décomposent comme suit:

- 52,5 millions d'euros concernent la réservation de capacité reçue par Sanofi (dont 48,9 millions classés en part non-courante et 3,7 millions classés en part courante), contre 53,2 millions d'euros au 31 décembre 2025. En 2026, 0,6 million d'euros ont été reconnus en chiffre d'affaires.
- 4,1 millions d'euros concernent des accords CDMO, principalement en Allemagne pour 1,7 million d'euros et en Hongrie pour 2,2 millions d'euros ;
- 5,5 millions d'euros concernent des paiements d'avance reçus par Sanofi pour la modernisation de l'outil de production d'une API sur le site de Frankfurt, qui sont comptabilisés en chiffre d'affaires sur la période 2025-2027 au rythme de livraison des API. En 2026, 1,2 million d'euros ont été reconnus en chiffre d'affaires.

Note 6. Notes sur le compte de résultat

6.1 Chiffre d'affaires et autres revenus

Le chiffre d'affaires s'établit à 356,5 millions d'euros au 30 juin 2026 (voir note 8.2).

6.2 Frais de recherche et développement

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Coût de recherche et développement	(12,6)	(10,2)
Total	(12,6)	(10,2)

Au premier semestre 2026, le montant total des frais de recherche et développement inclut (i) 1,2 millions d'euros de crédit d'impôt recherche en France, en Hongrie et en Allemagne, contre 4,5 millions d'euros au premier semestre 2025 et (ii) 0,7 million d'euros de subventionnement au titre du Projet Important d'intérêt Européen commun (PIIEC), contre 1,0 million d'euros au premier semestre 2025, comme décrit dans la note 10.4. Le montant cumulé des produits de subventions liées au programme PIIEC comptabilisées depuis 2023 en diminution des "coûts de recherche et développement" s'élève à 2,9 millions d'euros.

6.3 Frais de personnel

Le montant total des frais de personnel (hors indemnités de départ présentées dans la note 6.6) est le suivant :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Salaires	(96,7)	(103,5)
Charges sociales et régime de retraite à cotisations définies ^(a)	(29,7)	(31,6)
Plans de retraite à prestations définies, régime d'intéressement et participation aux bénéfices	(3,6)	(6,2)
Options de souscription ou d'achat d'actions et autres rémunérations fondées sur des actions ^(b)	(0,3)	(1,1)
Autres avantages du personnel	(2,6)	(3,8)
Total	(132,9)	(146,2)

(a) Au 1er semestre 2026, les charges liées au régime de retraite à cotisations définies se sont élevées à 3,6 millions d'euros, contre 3,3 millions d'euros au 1er semestre 2025.

(b) Ce montant comprend les charges sociales. Voir note 5.11 pour en savoir plus sur les plans d'attribution d'actions d'EUROAPI.

6.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 0,7 million d'euros au premier semestre 2026, principalement en raison de 0,8 million d'euros de pertes de change sur des éléments opérationnels.

Au premier semestre 2025, les autres produits et charges opérationnels s'élevaient à 0,8 million d'euros, principalement en raison de l'indemnité d'assurance de 2,8 millions d'euros enregistrée par EUROAPI France au titre de la compensation d'un dommage survenu à Vertolaye, compensée par 2,0 millions d'euros de pertes de change sur des éléments opérationnels.

6.5 Dépréciation des actifs

Au premier semestre 2026, l'impact total des pertes de valeur s'élève à 63,0 millions d'euros, contre une perte de 3,0 millions d'euros au premier semestre 2025. Les pertes de valeur comptabilisées sur la période concernent l'Allemagne et l'Italie comme expliqué dans les notes 5.5 et 5.10.

6.6 Coûts de restructuration et assimilés

Les coûts de restructuration sont des dépenses engagées à l'occasion de la transformation et de la réorganisation des activités opérationnelles et fonctionnelles du groupe EUROAPI. Ils comprennent les coûts liés à des plans de départs collectifs, les indemnités versées à des tiers au titre de ruptures anticipées de contrats, les engagements pris dans le cadre des décisions de transformation et de réorganisation, ainsi que les coûts de sous-activité liés aux fermetures temporaires de sites ou de lignes de production associées à ces programmes.

Ce poste comprend également les dotations aux amortissements accélérés liés à l'arrêt de certaines lignes de fabrication (y compris celles prises en location) ainsi que les pertes de valeur d'actifs résultant de ces décisions.

Les coûts de restructuration et assimilés comprennent en outre les dépenses (à la fois internes et externes) engagées dans le cadre du plan FOCUS-27.

Les coûts de restructuration et assimilés s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Charges liées au personnel	(42,5)	(13,7)
Charges, gains ou pertes sur actifs	—	—
Coûts des programmes de transformation et autres éléments	(22,3)	(26,6)
Total	(64,8)	(40,3)

Le poste « Charges liées au personnel » qui s'élève à 42,5 millions d'euros au premier semestre 2026, est principalement composé de l'impact des plans de licenciement en Allemagne et en France.

Au premier semestre 2026, le poste « Coûts des programmes de transformation et autres éléments » correspond aux charges internes et externes directement liées au plan de transformation décrit dans la note 3.2 dont :

- 12,1 millions d'impact des coûts de sous-activité liés à la fermeture temporaire de lignes de production au titre du programme FOCUS-27 (contre 21,6 millions d'euros au premier semestre 2025). Ces coûts de sous-activité affectent principalement le site de Francfort, en lien avec la décision prise en 2024 d'arrêter la production de certains API.
- 8,2 millions d'euros de coûts liés à l'arrêt de deux ateliers de production en Allemagne.

6.7 Autres gains et pertes, litiges

Au premier semestre 2026, cet agrégat est nul. Au 30 juin 2025, il est entièrement composé de la plus-value consolidée liée à la cession de EUROAPI UK., incluant le recyclage des écarts de conversion du résultat global vers le compte de résultat consolidé pour un montant de 11,5 millions d'euros.

6.8 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Coût de la dette financière ^(a)	(1,7)	(1,8)
Intérêts reçus ^(b)	0,4	0,4
Coût de la dette financière nette	(1,3)	(1,4)
Autres charges financières	(0,4)	(0,6)
Gains/(pertes) de change (hors activités opérationnelles)	1,1	1,5
Coûts d'emprunt comptabilisés en immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	0,6
Effet d'actualisation des provisions ^(c)	(1,1)	(0,8)
Charge d'intérêt nette liée aux avantages du personnel	(1,5)	(1,4)
Charges d'intérêts nettes relatives aux contrats de location	(0,2)	(0,2)
Résultat financier net	(3,4)	(2,3)
Dont charges financières	(8,8)	(4,9)
Dont produits financiers	5,4	2,6

(a) Le coût de la dette est lié au RCF (intérêts et engagements et frais d'utilisation).

(b) Les revenus d'intérêts comprennent 0,3 millions d'euros de revenus liés à la facilité d'investissement au jour le jour.

(c) Voir détail dans la note 5.13.

Note 7. Impôts

Le tableau ci-dessous présente la répartition des charges d'impôt sur le résultat entre les impôts courants et les impôts différés :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Impôts courants	(1,0)	(2,5)
Impôts différés	(1,4)	4,1
Total	(2,4)	1,5
Résultat avant impôts	(139,2)	(30,1)

L'écart entre l'impôt sur le résultat effectif et l'impôt sur les sociétés au taux normal en vigueur en France s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat avant impôts	(139,2)	(30,1)
Taux de l'impôt en vigueur en France	25,83 %	25,83 %
Crédit/(charge) d'impôt théorique	35,9	7,8
Effet des décalages permanents ^(a)	(0,1)	(0,7)
Crédit d'impôt recherche	0,3	0,6
Différences entre les taux d'imposition	(1,3)	0,8
Impact des actifs d'impôts différés non comptabilisés	(38,2)	(8,0)
Obligation hybride subordonnée	1,0	1,3
Autres	(0,1)	(0,2)
Crédit/(charge) d'impôt effectif/(ve)	(2,4)	1,5

(a) Au premier semestre 2026, aucun impact lié au Pilier 2.

La reconnaissance des impôts différés au premier semestre 2026 s'appuie sur les mêmes hypothèses de recouvrabilité que celles indiquées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025. Les impôts différés sont ainsi entièrement dépréciés en France, en Allemagne et en Italie, et partiellement dépréciés en Hongrie.

Au 30 juin 2026, les actifs d'impôt différé s'élèvent à 18,6 millions d'euros, dont 16,6 millions d'euros en Hongrie. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés s'élèvent à 238,5 millions d'euros et concernent la France, l'Allemagne, la Hongrie et l'Italie.

Note 8. Informations sectorielles

8.1 Résultats sectoriels

EUROAPI évalue la performance opérationnelle de son secteur opérationnel sur la base du Core EBITDA – l'indicateur de performance interne suivi par le Groupe.

Celui-ci est déterminé à partir du résultat opérationnel selon le référentiel IFRS, auquel sont ajoutés :

- (i) le montant des dotations aux amortissements et dépréciations (voir le tableau des flux de trésorerie consolidé) ;
- (ii) des pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles, nettes des reprises (voir note 5.4) ;
- (iii) les coûts de restructuration et assimilés (voir note 6.5) ;
- (iv) le montant des dotations aux provisions pour risques environnementaux, nettes des reprises de provisions non utilisées (voir note 5.13) ; et
- (v) tout autre montant relatif à d'autres éléments dont la nature et la taille sont considérées comme inhabituelles.

Au 30 juin 2026 et au 30 juin 2025, le Core EBITDA est rapproché du résultat opérationnel de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Résultat opérationnel (EBIT)	(135,7)	(27,8)
(+) Amortissements et dépréciations	92,6	32,7
Résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations (EBITDA)	(43,1)	5,0
(+) Coûts de restructuration et assimilés hors amortissements et dépréciations ^(a)	63,8	39,3
(+) Dotations aux provisions pour risques environnementaux, nettes des reprises de provisions non utilisées	—	—
(+) Autres ^(b)	0,0	(4,7)
Core EBITDA	20,7	39,5

(a) Voir note 6.6

(b) En 2025, le poste "Autres" correspond à la plus-value de cession de EUROAPI UK.

8.2 Informations supplémentaires

Le chiffre d'affaires d'EUROAPI, ventilé par catégorie, est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
API Solutions	241,9	299,7
CDMO	114,7	112,4
Total du chiffre d'affaires	356,5	412,1

Le chiffre d'affaires d'EUROAPI ventilé par type de produit est présenté ci-dessous :

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Grosses molécules	31,1	29,8
Molécules hautement actives	34,9	30,9
Molécules biochimiques issues de la fermentation	40,8	52,8
Molécules de synthèse chimique complexe	249,8	298,6
Total du chiffre d'affaires	356,5	412,1

Le chiffre d'affaires net total de 356,5 millions d'euros, à l'exclusion des 124,3 millions d'euros de chiffre d'affaires de Sanofi (principalement facturés à plusieurs entités situées en Europe), est réparti par région de destination comme suit :

30 juin 2026								
(en millions d'euros)	Total EUROAPI	dont ventes vers Sanofi	Europe	Dont France	Dont reste de l'Europe	Amérique du Nord	Asie- Pacifique	Reste du Monde
Chiffre d'affaires	356,5	124,3	155,6	53,4	102,2	35,7	34,3	6,7

L'analyse du chiffre d'affaires net 2025 par zone géographique se décompose comme suit :

30 juin 2025								
(en millions d'euros)	Total EUROAPI	dont ventes vers Sanofi	Europe	Dont France	Dont reste de l'Europe	Amérique du Nord	Asie- Pacifique	Reste du Monde
Chiffre d'affaires	412,1	183,4	142,8	41,9	100,9	31,3	49,3	5,3

Les actifs non courants en 2026 sont répartis par zone géographique comme suit :

30 juin 2026								
(en millions d'euros)	Total EUROAPI	Europe	Dont France	Dont reste de l'Europe	Amérique du Nord	Asie- Pacifique	Reste du Monde	
Actifs non courants, hors actifs d'impôts différés et autres actifs non courants :								
- immobilisations corporelles	435,4	435,4	222,2	213,2	—	—	—	
- droit d'utilisation	34,4	33,7	6,9	26,8	0,2	0,4	—	
- Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	
- immobilisations incorporelles	23,9	23,9	22,3	1,6	—	—	—	

Les actifs non courants en 2025 sont répartis par zone géographique comme suit :

31 décembre 2025								
(en millions d'euros)	Total EUROAPI	Europe	Dont France	Dont reste de l'Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Reste du Monde	
Actifs non courants, hors actifs d'impôts différés et autres actifs non courants :								
- immobilisations corporelles	450,9	450,9	214,3	236,6	—	—	—	
- droit d'utilisation	35,7	35,0	6,9	28,1	0,1	0,5	—	
- Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	
- immobilisations incorporelles	26,7	26,7	25,1	1,7	—	—	—	

Note 9. Exposition aux risques

9.1 Risque de change

EUROAPI opère dans plus de 80 pays. Les entités du Groupe sont exposées au risque de change dans le cadre de transactions réalisées en devises autres que leur monnaie fonctionnelle.

Le Groupe met en œuvre une politique de couverture de change, visant à réduire son exposition aux risques de change, dans les principales monnaies (USD, HUF et JPY) comme détaillé dans la note 5.17.

- Depuis le premier semestre 2026, le Groupe applique la comptabilité de couverture des flux de trésorerie conformément à IFRS 9 afin de couvrir une partie de son exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs, principalement liée aux ventes libellées en USD, sur des flux de trésorerie futurs hautement probables. Dans le cadre de cette politique, les instruments financiers dérivés — essentiellement des contrats de change à terme — sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie conformément aux exigences d'IFRS 9. La part efficace des variations de juste valeur de ces instruments est comptabilisée en "Autres éléments du résultat global" (OCI) et accumulée en capitaux propres dans la réserve de couverture. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont recyclés en résultat lorsque les flux de trésorerie couverts se réalisent et affectent le résultat opérationnel. Le Groupe documente les relations de couverture à l'origine et procède à des évaluations régulières de leur efficacité afin de s'assurer qu'elles répondent en permanence aux critères de la comptabilité de couverture d'IFRS 9.

- Pour l'exposition résiduelle et pour les transactions non commerciales (prêts internes libellés en devises), EUROAPI conclut des contrats de change à terme d'achat et de vente. Ces instruments dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture à des fins comptables. Ils sont évalués initialement et ultérieurement à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat sous "Autres produits opérationnels", "Produits financiers" ou "Charges financières", selon la nature de l'élément économique sous-jacent. Ils sont présentés au bilan dans les postes "Autres actifs courants" et "Autres passifs courants".

Les états financiers consolidés sont présentés en euros. Les principales opérations en devises autres que l'euro concernent le dollar américain (USD), le forint hongrois (HUF), la livre sterling (GBP) et le yen japonais (JPY).

9.2 Risque de taux d'intérêt

La seule exposition aux taux d'intérêt est liée à l'utilisation du crédit RCF, dont la rémunération dépend du ratio de levier.

Les prêts contractés en vertu du Contrat de crédit RCF porteront intérêt à un taux variable indexé sur l'EURIBOR, majoré de la marge applicable.

Le niveau de la marge applicable est revu chaque semestre. La marge varie dans une fourchette comprise entre 1,35 % et 2,10 % en fonction du covenant (ratio de levier) défini à la note 9.3.

9.3 Risque de liquidité

En octobre 2024, EUROAPI a mis en place un accord de prêt RCF garanti de 451 millions d'euros, pouvant être tiré en euros, arrivant à échéance le 26 février 2029.

Le Contrat de crédit RCF a pour objet le financement des besoins généraux du Groupe et son plan FOCUS-27. En règle générale, les tirages ne sont pas soumis à une autorisation préalable des prêteurs, mais sont exclusivement subordonnés à l'absence de cas d'exigibilité anticipée et à l'exactitude des déclarations usuelles.

Le Contrat de crédit RCF contient certains engagements de faire ou de ne pas faire, sous réserve d'exceptions usuelles pour ce type de financement, notamment :

- l'engagement de ne pas céder, sur la durée du contrat, plus de 200 millions d'actifs consolidés (à l'exception de EUROAPI UK et EUROAPI Italy) ;

- l'engagement de ne pas procéder à des acquisitions supérieures à 25 millions d'euros sur la durée de vie du contrat ;
- endettement autorisé: affacturage de 100 millions d'euros (dont affacturage avec recours jusqu'à 50 millions d'euros) et autre endettement financier de 50 millions d'euros ;
- l'engagement de ne pas créer certaines sûretés (nantissements) ;
- l'engagement de ne pas procéder à une fusion, une scission ou une association ;
- l'engagement de ne pas déclarer, verser ou payer de dividendes ;
- l'engagement de ne pas amender, effectuer de novation, compléter, remplacer, renoncer à ou résilier une quelconque condition de l'obligation hybride perpétuelle subordonnée de Sanofi ou d'accorder un quelconque consentement en vertu de l'instrument de dette subordonnée de Sanofi sans le consentement de tous les prêteurs ;
- l'engagement de ne pas effectuer de prêts au profit de tiers ou conclure des opérations portant sur des dérivés de nature spéculative ;
- un covenant testé tous les trois mois sur le niveau de liquidité disponible (incluant les engagements disponibles) et stipulant que celui-ci ne doit pas être inférieur à 50 millions d'euros. Au 30 juin 2026, le montant de liquidité disponible s'élève à 413 millions d'euros ;
- à partir de juin 2027, un covenant testé tous les six mois, stipulant que le ratio entre le total de la dette financière nette et le Core EBITDA consolidé ne doit pas dépasser 4,00. Le total de la dette nette désigne la dette financière consolidée diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et du Core EBITDA consolidé tel que publié dans le rapport financier du Groupe à la date du test concernée, ajusté au titre de la non application d'IFRS 16 ;

- Il prévoit notamment un cas de remboursement et/ou d'annulation anticipé en cas de changement de contrôle de la Société, sur demande de tout prêteur intervenue à l'issue d'une période de conciliation d'une durée minimum de 60 jours. Un changement de contrôle interviendrait dans l'hypothèse où (i) Sanofi cesserait de détenir, directement ou indirectement, sur une base entièrement diluée, au moins 15 % du capital et des droits de vote de la Société et cesserait de détenir, directement ou indirectement, le droit de nommer ou de révoquer

un membre du Conseil d'administration de la Société, (ii) toute personne (autre que Sanofi) ou groupe de personnes agissant de concert (autre qu'un concert dans lequel Sanofi détiendrait une part majoritaire), viendraient à acquérir plus de 50 % des droits de vote de la Société ou (iii) l'intégralité ou une partie substantielle des actifs du Groupe serait vendue à une personne qui n'est pas membre du Groupe (en une ou plusieurs opérations). En décembre 2025, Sanofi et EPIC Bpifrance ont convenu de prolonger la durée de leur période de blocage jusqu'au 18 décembre 2026, sous réserve des exceptions habituelles.

Un système de cash pooling interne a été mis en place entre la société mère et ses filiales pour centraliser la liquidité au sein du Groupe.

9.4 Risque de crédit client

Le Groupe surveille tous les risques liés aux clients (voir note 5.8).

À ces fins, le département de gestion du crédit vérifie toutes les créations de comptes clients à l'aide d'un outil d'information financière.

L'évaluation financière du client est effectuée au moins une fois par an pour les clients occasionnels, et trois à quatre fois par an pour les clients réguliers afin de vérifier leur solidité financière.

Note 10. Autres informations

10.1 Événements postérieurs à la clôture

Le 29 juillet 2026, EUROAPI a signé un contrat de cession d'actions pour la vente d'EUROAPI Italy S.R.L à Huvepharma EOOD pour un montant de 5 millions d'euros (valeur d'entreprise). EUROAPI accompagnera le site durant une période de transition de deux ans, avec des contributions totalisant 60 millions d'euros destinées à financer les opérations, les investissements (Capex) et les initiatives de transformation (33 % du montant sera versé lors de la signature et le solde sur la période de deux ans). Des garanties d'actif et de passif sont fournies par le vendeur, mais la responsabilité est plafonnée à 15 millions. La transaction devrait être finalisée avant la fin de l'année 2026, sous réserve des conditions suspensives usuelles. Cela conduira à l'enregistrement d'une moins-value sur le second semestre au titre des engagements pris de contribution d'investissement, dont le montant dépendra des ajustements de fonds de roulement et des comptes arrêtés à la date de transaction.

10.2 Engagements hors bilan

Engagements hors bilan liés au Master Carve Out Agreement

Dans le cadre des opérations de réorganisation préalables, EUROAPI et Sanofi ont conclu un contrat-cadre organisant les principes généraux et les modalités de transfert des actifs et passifs associés aux activités EUROAPI, avec effet au 1^{er} octobre 2021 (le *Master Carve Out Agreement*). Cet accord a été modifié le 25 février 2022.

Il prévoit certaines garanties de passifs relatives à l'état des activités transférées, leurs actifs et passifs ainsi que certains engagements d'indemnisations impactant les états financiers consolidés du Groupe clos au 30 juin 2026.

Les indemnisations prévues par le *Master Carve Out Agreement* consenties par Sanofi sont décrites ci-après.

Certains passifs environnementaux non transférés restant à la charge de Sanofi

Sanofi conserve l'obligation de remédiation relative à la parcelle de Marat située à proximité du site français de Vertolaye dont seule la propriété a été transférée au 1^{er} octobre 2021, le transfert de l'autorisation d'exploitant étant conditionnée à la réalisation par Sanofi des travaux de remise en état. Cet engagement est valable jusqu'à la première des deux dates suivantes (i) l'achèvement des principales mesures de remise en état telles que requises et attestées par les autorités compétentes et (ii) la date à laquelle la responsabilité administrative concernant la situation environnementale de la parcelle de Marat est transférée au Groupe.

L'obligation juridique de remédiation conservée par Sanofi et reflétée dans les comptes historiques pour un montant de 14,6 millions d'euros n'a pas été apportée à EUROAPI.

Certains engagements auprès de la société BASF Agri production SAS (BASF)

Sanofi a pris un engagement sous la forme d'une garantie de 21 millions d'euros afin d'indemniser EUROAPI pour les dommages éventuels subis au titre d'une obligation d'indemnisation au bénéfice de BASF en vertu de l'accord de séparation conclu entre BASF et Sanofi le 13 février 2004 (tel que modifié, notamment par l'accord tripartite du 28 septembre 2021). Cet engagement a été transféré à la Société parallèlement au transfert du site de Saint-Aubin-lès-Elbeuf dans le cadre des opérations de réorganisation préalables, pour les pertes subies par BASF du fait de sinistres environnementaux.

Cet engagement représente un engagement hors bilan reçu au 30 juin 2026.

Assurance environnementale contractée par Sanofi

Conformément aux engagements pris au titre du *Master Carve Out Agreement*, EUROAPI bénéficie d'une assurance environnementale contractée par Sanofi pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} octobre 2021 et pour un montant maximal de 50 millions d'euros pour la couverture des passifs environnementaux non encore identifiés à la date de transfert et encourus avant la mise en œuvre des opérations de réorganisation préalables (ou dans certains cas, lors de l'introduction en bourse de la Société). Cette assurance est soumise aux exclusions d'usage pour ce type d'assurances portant sur des passifs environnementaux. Cette police, intégralement prise en charge par Sanofi, a été transférée à la Société lors de l'introduction en bourse. Celle-ci, assurée par l'entité contrôlante jusqu'à la réalisation de l'opération, couvre EUROAPI en responsabilité civile en matière de pollution et d'assainissement.

Cet engagement constitue un engagement hors bilan reçu.

Engagements hors bilan liés au Global Manufacturing and Supply Agreement

Dans la continuité de leurs relations historiques, EUROAPI et Sanofi ont conclu le 1^{er} octobre 2021 un *Global Manufacturing and Supply Agreement* couvrant les principes actifs pharmaceutiques, intermédiaires et autres substances pour une durée de cinq ans à

compter de l'introduction en bourse de la Société en 2022. Ce contrat prévoit une exclusivité pour l'approvisionnement de certains principes actifs pharmaceutiques et précise les conditions tarifaires auxquelles les transactions commerciales entre Sanofi et EUROAPI seront réalisées sur toute la durée du contrat.

Il contient deux clauses d'ajustement de prix qui génèrent des engagements hors bilan :

- un engagement de 163,9 millions d'euros au 31 décembre 2025 au titre du *price volume corridor* visant à compenser l'une ou l'autre des parties, pour les variations, au-delà ou en deçà d'un seuil de chiffre d'affaires cible pour une liste de principes actifs pharmaceutiques définis en premier lieu sur une période de trois ans.

Au premier semestre 2026, aucun montant n'a été reconnu dans le compte de résultat au titre de cette clause.

- un engagement de 80,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 au titre de la réservation de capacité visant à compenser EUROAPI contre tout manquement par Sanofi à commander à hauteur des quantités annuelles réservées dans une liste de principes actifs pharmaceutiques définis.

Au premier semestre 2026, aucun montant n'a été enregistré dans le compte de résultat consolidé au titre de cette clause.

Obligation hybride perpétuelle subordonnée souscrite par Sanofi

En octobre 2024, une obligation hybride perpétuelle subordonnée a été souscrite par Sanofi pour un montant de 200 millions d'euros. EUROAPI peut décider de différer et de capitaliser le paiement des intérêts sur cet instrument.

Au 30 juin 2026, le montant des engagements hors bilan relatif à la capitalisation des intérêts s'élève à 27,7 millions d'euros.

Garanties accordées lors de la cession d'EUROAPI UK

La cession d'EUROAPI UK est assortie de garanties relatives à l'activité cédée, soumises à des délais de prescription (de 18 mois pour les garanties générales à 6,5 ans pour les garanties fiscales). Le montant total de la responsabilité potentielle est plafonné à 2,4 millions d'euros.

Autres engagements hors bilan

- Le Contrat de crédit RCF pouvant être tiré en euros et arrivant à échéance le 26 février 2029, tel que décrit à la note 9.3 :

Au 30 juin 2026

(en millions d'euros)

	Montant initial	Montant tiré	Montant net
Crédit RCF(a)	451,0	90,0	361,0

(a) Le contrat de prêt RCF comprend les garanties suivantes :

- Sûreté sur les actions d'EUROAPI France, d'EUROAPI Allemagne et EUROAPI Hongrie
- Sûreté sur les créances intragroupes dans les sociétés nanties

EUROAPI a également reçu des garanties financières de la part de banques d'un montant total de 0,4 million d'euros et a donné des garanties financières d'un montant de 37,8 millions d'euros.

Les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe, autres que ceux résultant des accords conclus mentionnés ci-dessus, s'analysent comme suit :

Au 30 juin 2026

(en millions d'euros)

	Total	Paiements dus par période			
		Moins d'1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Contrats de location ^(a)	0,1	—	—	—	—
Obligations d'achat irrévocables					
- données ^(b)	212,8	130,6	23,4	11,5	47,4
- reçues ^(c)	(41,0)	(37,1)	(3,9)	—	—
Total des obligations données (net)	171,9	93,5	19,4	11,5	47,4

(a) Ce poste comprend principalement les engagements de loyers futurs ne donnant pas lieu à la constatation d'un passif locatif au bilan au 30 juin 2026.

(b) Les obligations d'achat irrévocables comprennent les engagements vis-à-vis de fournisseurs d'immobilisations (pour 9,9 millions d'euros), et les engagements fermes d'achat de biens et services contractés au titre des accords d'approvisionnement de matières (pour 202,9 millions d'euros).

(c) Ce poste comprend principalement les engagements reçus au titre des engagements fermes d'achats de biens et services.

10.3 Litiges et arbitrages

EUROAPI et les autres sociétés du Groupe sont impliquées dans des contentieux, des arbitrages et d'autres procédures légales. Ces procédures sont généralement liées à des litiges en matière commerciale, de droit social ou fiscal ou des litiges liés au traitement des déchets et à des atteintes à l'environnement.

L'évaluation des risques repose sur une série d'appréciations complexes concernant des événements futurs. Les évaluations sont fondées sur des estimations et des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la Direction. EUROAPI estime que le montant global des provisions comptabilisées pour les sujets susvisés est adéquat sur la base des informations actuellement disponibles.

Au 30 juin 2026, EUROAPI était engagé dans 3 litiges significatifs :

- un litige en Italie datant de juin 2010, suite à la notification d'une demande civile de dommages et intérêts par un prestataire de services et faisant l'objet d'une provision ;
- une réclamation commerciale et juridique liée à un problème de qualité survenu en France au cours du premier semestre 2026. Au 30 juin 2026, le Groupe poursuit l'évaluation de cette réclamation avec l'assistance de ses conseils, de ses assureurs et de l'expert désigné. Sur la base des analyses réalisées à ce jour, la Direction ne considère pas qu'une sortie de ressources économiques soit probable au sens d'IAS 37 et, en conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée. Cette évaluation sera poursuivie et affinée au cours du second semestre 2026 à la lumière des analyses complémentaires en cours. Le Groupe bénéficie par ailleurs d'une couverture d'assurance responsabilité civile susceptible de limiter son exposition financière dans l'hypothèse où une responsabilité serait ultérieurement établie ;
- un litige commercial en Italie consécutif à la suspension temporaire des activités du site de Brindisi sur le premier semestre 2024. Sur ce dernier litige, EUROAPI et ses conseils ont analysé la réclamation reçue (environ 19 millions d'euros) et considèrent à ce stade que le Groupe n'a pas manqué à ses obligations contractuelles. Sur la base des analyses réalisées à ce jour, la Direction ne considère pas qu'une sortie de ressources économiques soit probable au sens d'IAS 37 et, en conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée. Cette évaluation sera poursuivie et affinée au cours du second semestre 2026 à la lumière des analyses complémentaires en cours.

10.4 Autres éléments

Programme PIIEC

Sur la base des hypothèses décrites dans la note 10.4 des états financiers consolidés 2025 relatives à l'accord PIIEC Santé « Med4Cure », le Groupe considère que la probabilité de rembourser la majeure partie du financement public est faible et comptabilise donc la majeure partie de l'aide publique (89 %) comme une subvention publique conformément à la norme IAS 20. La partie restante (11 %) est comptabilisée comme un prêt remboursable. Le Groupe réexaminera son évaluation à chaque clôture conformément aux procédures de gouvernance mises en place et aux dispositions d'IAS 20.

Au 30 juin 2026, 2,4 millions d'euros ont été comptabilisés comme prêt remboursable dans les autres passifs non courants (voir note 5.14) et 15,7 millions d'euros ont été enregistrés comme avance dans les autres passifs courants (voir note 5.16).

10.5 Parties liées

Les principales transactions conclues par EUROAPI et Sanofi sont les suivantes :

- ventes de principes actifs pharmaceutiques à Sanofi utilisés pour la production de médicaments vendus par Sanofi ;
- achats de principes actifs pharmaceutiques produits par Sanofi et distribués par EUROAPI ;
- achats des principes actifs à base d'opiacés fabriqués par Sanofi sur son site d'Aramon ;

- services de production et de développement rendus par Sanofi à EUROAPI ou par EUROAPI à Sanofi ;
- opérations couvertes par le *Master Carve Out Agreement* ;
- Obligation Hybride Perpétuelle Super Subordonnée (TSSDI) émise par Euroapi auprès de Sanofi pour un total de 200 millions d'euros (voir note 5.11.2).

(en millions d'euros)	30 juin 2026	30 juin 2025
Chiffre d'affaires et autres revenus ^(a)	124,3	178,5
Achats et charges assimilées	(79,4)	(46,2)

(a) Depuis mai 2025, les ventes à Opella sont comptabilisées dans le segment « Autres clients ». En 2026 et 2025, les clauses d'ajustement de prix définies selon les termes du contrat de fabrication et d'approvisionnement de certains principes actifs pharmaceutiques conclu avec Sanofi ont été activées au cours de la période, notamment de compensation de l'évolution de certaines matières premières et solvants, de partage partiel de l'évolution du prix de l'énergie.

(en millions d'euros)	30 juin 2026	31 décembre 2025
Clients et comptes rattachés (note 5.8)	40,0	44,1
Fournisseurs et comptes rattachés (note 5.15)	(37,1)	(22,1)
Autres actifs non courants (note 5.6)	—	—
Autres actifs courants (note 5.9) ^(a)	4,8	5,2
Autres passifs courants	—	—
Autres actifs financiers courants	—	—

(a) En 2026, cette ligne comprend une créance de 4,8 millions d'euros au titre de la part courante de l'indemnisation des passifs environnementaux accordée par Sanofi sur les sites non opérationnels. En 2025, cette ligne comprend une créance de 5,2 millions d'euros au titre de la part courante de l'indemnisation des passifs environnementaux accordée par Sanofi sur les sites non opérationnels.

10.6 Périmètre de consolidation

Sociétés intégrées globalement

Les filiales contrôlées par EUROAPI et constituant le périmètre de consolidation du Groupe au 30 juin 2026 sont présentées ci-dessous par zone d'implantation :

		Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
		Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025
Europe					
EUROAPI	France	100	100	100	100
EUROAPI France SAS	France	100	100	100	100
EUROAPI H1	France	100	100	100	100
EUROAPI H2	France	100	100	100	100
EUROAPI H3	France	100	100	100	100
EUROAPI Italy S.r.l	Italie	100	100	100	100
FRANCOPIA	France	100	100	100	100
EUROAPI Hungary	Hongrie	100	100	100	100
EUROAPI Germany	Allemagne	100	100	100	100
BIANO	Allemagne	100	100	100	100
Amérique du Nord					
		Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025
EUROAPI US	États-Unis	100	100	100	100
Asie					
		Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 juin 2026	Au 31 décembre 2025
EUROAPI Japan G.K.	Japon	100	100	100	100
EUROAPI Shanghai	Chine	100	100	100	100

3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels condensés de la société Euroapi, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels condensés.

Paris et Paris-La Défense, le 30 juillet 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO Paris
Eric Picarle

ERNST & YOUNG Audit
Pierre Chassagne

4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation, et que le rapport de gestion semestriel ci-joint présente une image fidèle des événements significatifs survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les états financiers semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 29 juillet 2026

David SEIGNOLLE

Directeur Général

Crédits photos : © EUROAPI photothèque, © Jean CHISCANO, © GETINGE, © Grégoire MAHLER, © Getty Images.

